

une paire « électron-trou » à partir de laquelle la photosynthèse est mise en route. L'élucidation récente de la structure du centre photochimique de *Rhodospseudomonas viridis* par Deisenhofer, Michel et Huber (Prix Nobel de Chimie, 1988) a fourni à Marcus et Sutin un solide point de départ pour mieux comprendre les réactions de transfert électronique entre les groupements prosthétiques disposés à l'intérieur de cette protéine transmembranaire ■

**Gabriel Gingras  
Ted Mar**

*Département de biochimie, université de Montréal, Québec, Canada.*

## FLASH

### POUR UN LIBRE ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LE GÉNOME

*Dans le passé, la découverte et la description sous forme de catalogues d'éléments naturels tels que les étoiles, les particules élémentaires, les éléments chimiques ou les espèces animales et végétales ont contribué à l'élargissement du patrimoine scientifique commun de l'humanité.*

*Dans son article 27 section 1, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme indique que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent ». C'est donc un droit fondamental de chaque être humain d'avoir accès à un corpus commun de connaissances à partir duquel des individus, des institutions ou des sociétés développent des inventions et leurs applications pour lesquelles ils reçoivent par contrat social des droits d'auteur ou une protection industrielle sous forme de brevet ou licence. L'essor récent de l'analyse moléculaire des génomes, en particulier celui de l'homme qui fait l'objet d'un programme de collaboration internationale, a conduit à l'accumulation rapide de nouvelles connaissances concernant les cartes physiques et génétiques ainsi que la séquence des gènes et des transcrits qui en dérivent. Des tentatives ont été faites en vue d'obtenir des droits de brevets sur des séquences partielles de transcrits du génome de l'homme — alors que les gènes dont ils sont dérivés ont des fonctions inconnues — accompagnées de revendications très larges sur des applications potentielles qui n'ont fait l'objet d'aucune documentation expérimentale. Si cette tendance était acceptée, cela pourrait conduire à imposer des règles à caractère purement économique pour le contrôle de l'acquisition des connaissances fondamentales, et cela créerait un précédent qui pourrait devenir un paradigme dans d'autres domaines de la science.*

*L'équipe du Programme Genexpress (réalisé en collaboration par le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Association Française contre les Myopathies au sein du laboratoire Généthon à Evry) apporte une contribution à ces connaissances nouvelles en établissant un catalogue des transcrits du génome humain. La première partie de ce catalogue qui comprend 2 336 nouvelles séquences partielles d'ADNc dérivées de 1 629 clones d'une banque d'ADNc de lymphocytes T a été déposée depuis le mois de juin 1992 dans la base de données du Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire à Heidelberg en Allemagne d'où elles transitent vers les bases de données américaines et japonaises. Ces données sont immédiatement disponibles pour la communauté scientifique tout entière de façon à ce que des chercheurs du monde entier qui ont des champs d'investigation complémentaires puissent bénéficier de cette information et faire avancer leurs recherches. Ces résultats ont été présentés, au mois de juillet 1992, à l'Académie des Sciences qui a organisé une cérémonie officielle à l'UNESCO le 28 octobre dernier, au cours de laquelle notre catalogue a été déposé entre les mains du Directeur Général Federico Mayor. A cette occasion, la déclaration suivante a été préparée et diffusée : »*

**Charles Auffray**  
Directeur Scientifique GÉNETHON  
B.P. 60 - 91002 Evry Cedex, France

#### Déclaration auprès de l'UNESCO, 28 octobre 1992

*Nous déclarons que toutes les connaissances fondamentales dérivées de l'étude des génomes de l'homme, des animaux, des plantes ou d'autres organismes modèles (séquences, cartes physiques et génétiques) font partie du patrimoine scientifique de l'humanité. Elles doivent donc être rendues accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique en les inscrivant, dans les meilleurs délais après leur description, dans des bases de données électroniques.*

*Nous invitons tous ceux qui détiennent de telles données à suivre cette recommandation et nos institutions et gouvernements à la soutenir et à la mettre en œuvre, si nécessaire par la voie législative et un accord international.*

*Nous demandons à l'UNESCO d'agir de façon à protéger ces données contre les dangers de monopolisation pour le bien de l'humanité.*

Nom ..... Adresse .....  
.....  
Signature

*Cette déclaration est soutenue par des chercheurs de premier plan du monde entier et a déjà été signée par 192 individus dont les noms, ainsi que ceux des signatures qui se manifesteront ultérieurement, seront publiés dans le numéro de décembre 92 de médecine/sciences*